

## Blocs de coffrage en béton : modèles pour le marquage CE conformément au Règlement 305/2011

En complément des indications données dans le Pratiq-IB n° 4, les modèles ci-après sont proposés afin de permettre aux fabricants de préparer leurs documents et marquages en vue de l'entrée en vigueur des modalités correspondantes du Règlement « Produits de construction » le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Etablis sur la base du texte réglementaire, ils reprennent les spécifications des Annexes ZA des normes harmonisées, et tiennent également compte des indications échangées entre les différentes instances impliquées dans le processus, et toutes autres informations disponibles au jour de leur diffusion.

- Déclaration des performances (DdP ou DoP) :

*NB : ce modèle est donné pour l'établissement de la déclaration originale, la version à diffuser est intégrée dans le modèle de document d'accompagnement ci-après*

### Déclaration des performances N° 1234

Le n° de la DdP est librement fixé par le fabricant en fonction de ses propres règles de référencement documentaire

1. Code d'identification unique du produit type :  
Blocs de coffrage en béton non porteurs de granulats courants ou légers, à maçonner ou à monter à sec
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction :  
Blocs de coffrage en béton – Date de fabrication : voir marquage sur le produit
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :  
Murs et cloisons en combinaison avec un remplissage de béton ou de mortier coulé en place
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant :  
DUPONT PREFEA, ZI des Longs Réages, 28230 EPERNON
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire :  
Non applicable
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction :  
4
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :  
Ne nécessite pas l'intervention d'un organisme notifié
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :  
Non applicable

Contact site pour les Autorités de surveillance

Il est recommandé de ne pas sauter de numéros d'articles, mais d'utiliser la mention « non applicable » le cas échéant

9. Performances déclarées :

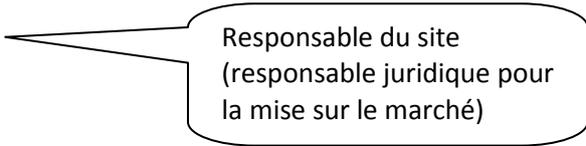
Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Dispositions constructives	Dimensions de fabrication L x p x h en mm : 394 x 200 x 190 Tolérances dimensionnelles : catégorie D1 Dimension des alvéoles L x l en mm : 250 x 130 Epaisseurs : parois 35 mm entretoises 30 mm Surface des évidements des entretoises : 1650 mm <sup>2</sup>	EN 15435:2008
Retrait/variations dimensionnelles	≤ 0,45 mm/m	
Réaction au feu (seulement pour les blocs de coffrage destinés à être utilisés dans des éléments soumis à des exigences en matière d'incendie)	Classe A1	
Perméabilité à la vapeur d'eau (pour les blocs de coffrage destinés à être utilisés en murs extérieurs)	5/15	
Résistance mécanique - Résistance à la traction des entretoises - Résistance à la flexion des parois	0,8 N/mm <sup>2</sup> 1,2 N/mm <sup>2</sup>	
Isolation acoustique au bruit aérien	Masse volumique sèche du béton des blocs : 2100 kg/m <sup>3</sup>	
Résistance thermique	Conductivité thermique : $\lambda_{10,sec} = 1,11 \text{ W/(m.K)}$ valeur tabulée à P = 50%	
Durabilité	Non soumis à un gel sévère	

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Jean-Paul DUPONT  
A Epernon le 16/01/13



Responsable du site  
(responsable juridique pour  
la mise sur le marché)



7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

Ne nécessite pas l'intervention d'un organisme notifié

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

Non applicable

9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Dispositions constructives	Dimensions de fabrication L x p x h en mm : 394 x 200 x 190 Tolérances dimensionnelles : catégorie D1 Dimension des alvéoles L x l en mm : 250 x 130 Epaisseurs : parois 35 mm entretoises 30 mm Surface des évidements des entretoises : 1650 mm <sup>2</sup>	EN 15435:2008
Retrait/variations dimensionnelles	≤ 0,45 mm/m	
Réaction au feu (seulement pour les blocs de coffrage destinés à être utilisés dans des éléments soumis à des exigences en matière d'incendie)	Classe A1	
Perméabilité à la vapeur d'eau (pour les blocs de coffrage destinés à être utilisés en murs extérieurs)	5/15	
Résistance mécanique - Résistance à la traction des entretoises - Résistance à la flexion des parois	0,8 N/mm <sup>2</sup> 1,2 N/mm <sup>2</sup>	
Isolation acoustique au bruit aérien	Masse volumique sèche du béton des blocs : 2100 kg/m <sup>3</sup>	
Résistance thermique	Conductivité thermique : $\lambda_{10,sec} = 1,11 \text{ W/(m.K)}$ valeur tabulée à P = 50%	
Durabilité	Non soumis à un gel sévère	

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Jean-Paul DUPONT

A Epernon le 16/01/13